



## La Caravane à Souvenirs

photographe/ animation photo  
25 rue principale  
67260 - ALTWILLER  
FRANCE  
Siret : 82426853600011

## FACTURE

N° : FAC00000083  
Date : 28/12/2023  
N° client : CLT00000065  
N° TVA : FR90750635690

Port. : 06.28.83.12.94

Email : info@lacaravaneasouvenirs.com

Site web : <https://lacaravaneasouvenirs.com>

Madame Christel SCHMIDT - Gérante

## REDUCIO

5 rue du Talus  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
France

Réf. : Pour le compte de LILLY France, n° BC-204588

### Animation photo + décor

14/12/23 + 18, 20 et 21/12/2023

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000023 -Location borne photo + décor JOUR 1 (14.12.23) - jusqu'à 800 tirages en 10x15cm - la personnalisation des tirages avec date, logo, nom de l'événement - un animateur - le décor (ski vintages, luges, patins à glace, toile de fond "montagne enneigée", moquette blanche) - le prêt d'accessoires - l'envoi des photos par wetransfer pour l'entreprise - les frais de déplacement	1,00	1 078,00 €	0,00%	1 078,00 €	20,00%
ART00000023 -Location borne photo + décor 18, 20 et 21 déc	3,00	380,00 €	0,00%	1 140,00 €	20,00%
ART00000010 -jusqu'à 200 tirages supplémentaires (jusqu'à 200 tirages)	1,00	70,00 €	0,00%	70,00 €	20,00%

### Détail de la TVA

<b>Code</b>	<b>Base HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Total HT</b>	<b>2 288,00 €</b>
Normale	2 288,00 €	20,00%	457,60 €	TVA	457,60 €

**Règlement** Virement

**Echéance(s)** 2 745,60 € au 27/01/2024

### Coordonnées bancaires

<b>Nom</b>	Crédit Mutuel
<b>IBAN</b>	FR76 1027 8016 5000 0206 2360 118
<b>BIC</b>	CMCIFR2A

Le montant total s'élève à deux mille sept cent quarante-cinq euros et soixante centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).